

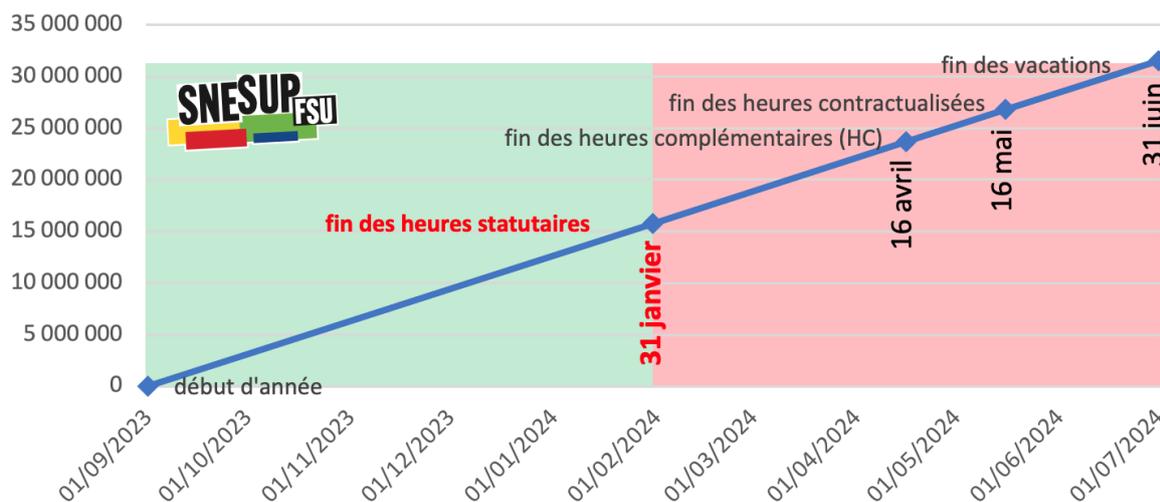
# Lettre Flash N°85



## JOUR DU DÉPASSEMENT TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

**Cette année, le jour du dépassement sera atteint le 31 janvier !**

S'il n'y avait que des enseignant·es titulaires dispensant exactement leur service, il n'y aurait plus de cours à partir du 31 janvier 2024. En l'absence de création d'emplois d'enseignant·es et d'enseignant·es-chercheur·es titulaires, les heures statutaires ne représentent plus que 50 % de l'ensemble des heures dispensées dans l'enseignement supérieur public au cours d'une année universitaire.



[Ce calcul a été réalisé à partir du "Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2021" des services statistiques du ministère<sup>1</sup>]

Le nombre d'heures complémentaires assurées par des personnels titulaires s'élève à près de 8 millions d'heures (25 % du total des heures d'enseignement) soit une moyenne de 84 heures par agent·e ou l'équivalent de 16 750 emplois (3800 enseignant·es et 12 950 enseignant·es-chercheur·es). C'est autant de temps qui alourdit le travail quotidien ou grève celui de la recherche.

<sup>1</sup> Notamment pour calculer les heures complémentaires et les heures de vacation des titulaires et des contractuel·les en considérant que l'année universitaire débute le 1<sup>er</sup> septembre et qu'elle s'achève le 1<sup>er</sup> juillet.

Les autres heures d'enseignement sont assurées pour 15 % par des vacataires (soit 4,7 millions d'heures) et pour 10 % par des contractuel·les (doctorant·es, ATER, post-doc, PAST, professeur·es invité·es, lecteur·ices et maître·sse·s de langues ou contractuel·les LRU).

Au cours de l'année universitaire 2021-2022 l'enseignement supérieur a accueilli 1 860 000 étudiant·es dont 1 657 000 à l'Université. La dégradation du taux d'encadrement moyen qui était alors de 3,68 enseignant·es titulaires pour 100 étudiant·es se poursuit (-11 % en 6 ans).

En outre, cette moyenne cache de très fortes inégalités entre établissements et universités. Pour aligner toutes les universités sur le plus haut taux d'encadrement de leur type, il faudrait recruter, au cours des dix prochaines années, 67 500 agent·es titulaires, dont 6 000 enseignant·es, 24 000 enseignant·es-chercheur·es, 3 000 PU-PH et MCF-PH ainsi que 3 000 chercheur·es et 31 500 BIATSS.

Pendant ce temps l'enseignement supérieur privé, et notamment le privé lucratif, progresse sous l'effet de son intégration dans les plateformes d'affectation qui lui servent de vitrine mais aussi de l'insuffisance de places dans l'enseignement supérieur public. Il est en outre dopé par les milliards de subventions publiques pour l'apprentissage. En 2023, il représente désormais 26 % des étudiant·es inscrit·es, contre 20 % il y a encore six ans.

## **Rémunérations : déjà 22 % de perte depuis 2009 !**

Au cours des dix dernières années, l'évolution des rémunérations dans la fonction publique d'État a été cinq fois moins rapide que l'évolution moyenne des rémunérations des salarié·es du privé.

Actuellement, toute évolution salariale due à une progression de carrière et de qualification, à un changement de corps, à une augmentation des primes est immédiatement absorbée par l'inflation.

Si le point d'indice n'est pas revalorisé en 2024, la perte cumulée de pouvoir d'achat depuis 2009 sera de 22 %, soit 2,6 mois de salaire annuel en moins (ou de travail gratuit en plus) !

**JEUDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024 : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS POUR DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, NOS STATUTS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET NOS SALAIRES.**

*Paris, le 30 janvier 2024*

**SUIVEZ-NOUS !**



Syndicat national de l'enseignement supérieur – 78 rue du faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS  
Tél. : 01 44 79 96 10 – Courriel : [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – Site web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)